

INSEAMM CA 14/12/2022
Délibération n°DELIB_13_RH_22_12_14_TAB_EMP



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

Conseil d'administration
Séance du 14 décembre 2022

TABLEAU DES EMPLOIS
*Créations, suppressions et transformations
de postes*

Délibération n°DELIB_13_RH_22_11_14_TAB_EMP

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre,

Le Conseil d'administration s'est réuni, en la salle du conseil au conservatoire Pierre Barbizet, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 2 décembre 2022.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le code général de la fonction publique,
- Les statuts de l'établissement,
- La délibération du Conseil d'administration de l'INSEAMM n° DELIB_09_RH_22_10_14_TAB_EMP du 14 octobre 2022 modifiant les effectifs des agents de l'INSEAMM,

CONSIDÉRANT

- L'avis favorable du Comité Technique de l'INSEAMM du 15 novembre ;

INSEAMM CA 14/12/2022
Délibération n°DELIB_13_RH_22_12_14_TAB_EMP

Le Président,

EXPOSE

Conformément au code de la fonction publique, les emplois des établissements sont créés par l'organe délibérant de l'établissement, à savoir le Conseil d'administration de l'INSEAMM.

Il appartient donc au Conseil d'administration, après avis du Comité technique, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser le grade, la catégorie hiérarchique et la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimé en heure.

Pour les recrutements (création ou transformation), l'INSEAMM recrutera des fonctionnaires, conformément au statut de la fonction publique territoriale.

En cas d'impossibilité de recrutement d'un fonctionnaire (nature des fonctions, contrat de projet ou d'opération, candidature infructueuse ou besoins du service), l'établissement peut recruter des agents non titulaires de droit public. Ils seront rémunérés sur la base de l'échelle indiciaire prévue par le grade de recrutement ou en référence à un grade/cadre d'emploi dans l'éventualité où il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires qui pourraient assurer les fonctions correspondantes.

Le tableau des emplois (créations, modifications et suppression) (pièces jointes n°1, n°2, n°3, n°4) est modifié dans les conditions précisées ci-dessous au vu de :

- La nécessité de donner aux services les moyens humains pour mener à bien les missions de l'INSEAMM ;
- La nécessaire évolution de l'organisation des services de l'INSEAMM ;

1) Les transformations de poste des postes permanents:

a. Transformation en vue d'un recrutement :

- Transformation du poste d'enseignant guitare (CPBM) : PEA classe normale en PEA hors classe,
- Transformation du poste d'agent d'accueil et de surveillance (CPBM) : adjoint administratif principal 2^e classe en adjoint du patrimoine,
- Transformation du poste d'agent d'accueil et de surveillance (CPBM) : adjoint technique principal 2^e classe en adjoint du patrimoine,
-

b. Transformation au vu de l'évolution des besoins des services :

- Transformation du poste de gestionnaire finances/paie SG : rédacteur en adjoint administratif,

INSEAMM CA 14/12/2022

Délibération n°DELIB_13_RH_22_12_14_TAB_EMP

- Transformation du poste de Directeur pédagogique BA (attaché) en chargé.e de gestion de scolarité (rédacteur).
- Transformation du poste de Directeur Editions, relations extérieures, communication BA (attaché) en Responsable Communication BA (rédacteur).
- Transformation du poste d'AEA principal 2^ee classe clavecin , basse continue, improvisation musiques anciennes et accompagnement 100 % en d'AEA principal 2^ee classe clavecin , basse continue, improvisation musiques anciennes et accompagnement 55 %

c. Transformation en vue des avancements de grade :

- Professeur d'enseignement artistique Flute traversière (CPBM) : au choix,
- Professeur d'enseignement artistique Composition (CPBM) : au choix,
- Professeur d'enseignement artistique Chant (CPBM) : au choix,
- Professeur d'enseignement artistique Guitare (CPBM) : au choix,
- Professeur d'enseignement artistique Peinture (BA) : au choix,
- Professeur d'enseignement artistique Design/multimédia (BA) : au choix,
- Professeur d'enseignement artistique classe préparatoire/CFPI (BA) : au choix,
- Professeur d'enseignement artistique classe préparatoire/CFPI (BA) : au choix,

Récapitulatif du tableau de emplois : emplois permanents pourvus budgétairement :

Enseignants (enseignants de d'enseignement artistique)	66	0	10	94	170
Personnel administratif, technique et culturel (hors)	37	33	8	53	131
	103	33	18	147	301

INSEAMM CA 14/12/2022
Délibération n°DELIB_13_RH_22_12_14_TAB_EMP

Récapitulatif du tableau de emplois : emplois permanents pourvus :

assistants	63	0	8	90	161
responsable administration	30	20	4	37	91
TOTAL	93	20	12	127	252

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM CA 14/12/2022
Délibération n°DELIB_13_RH_22_12_14_TAB_EMP

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de valider le tableau des emplois, conformément aux annexes jointes (PJ 1, 2, 3, 4).

Article 2 : d'inscrire les crédits prévus à cet effet sur les articles correspondants du budget.

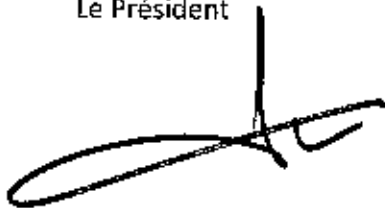
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrage exprimés	20
Votes pour	20
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- Adoptée
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 14 décembre 2022.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20221214-13CA221214TABEM-DE
Reçu le 15/12/2022

